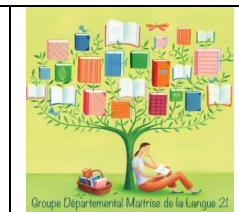


Proposition d'une action départementale Dessine un marque page « Va y'avoir du sport ! »



Dans le cadre des actions promotrices de la lecture, le GDML21 propose aux élèves du CP au CM2 du département de Côte d'Or, de participer à un concours départemental de marque pages.

Objet du concours.

Le concours est ouvert aux élèves des classes de CP au CM2 du département (enseignement ordinaire et spécialisé), inscrits dans les écoles publiques et privées sous contrat.

Ce concours gratuit a pour but de réaliser un marque-page autour de la thématique du sport : « Va y'avoir du sport ! ».

P.S : pour accompagner la réflexion autour de ce thème, un dossier sur l'olympisme et une bibliographie indicative d'ouvrages seront transmis aux écoles/classes inscrites.

Règlement du concours.

Les marque pages pourront être réalisés dans le cadre d'un projet de classe, d'école dans le cadre, par exemple d'un projet pluridisciplinaire impliquant plusieurs enseignants ou personnes ressources.

Les créations devront être originales.

Si tous les élèves d'une classe peuvent participer, *un seul marque page est envoyé pour concourir*. Un vote sera organisé pour sélectionner la production qui représentera la classe. Les modalités de ce vote seront déterminées par chaque classe participante : vote au sein de la classe, par une autre classe, entre classes

Les élèves sont libres de leur création (peinture, dessin...). Chacun pourra exprimer sa sensibilité en respectant les limites du cadre imposé (cf. consignes pratiques).

Pour les classes/écoles participantes, cette action sera à renseigner dans l'application ADAGE.

Calendrier :

- inscription des classes participantes **jusqu'au 29 mars 2024** via [ce lien](#).

- transmission des marques pages sélectionnés : **jeudi 6 juin 2024**, délai de rigueur par voie postale à Mme Jocelyne MANZONI, IEN Dijon Est, – 3 boulevard Alain Savary – 21 000 DIJON.

Personne responsable et contact : Jocelyne MANZONI, IEN mission « Maitrise de la langue » : insp.dijest@ac-dijon.fr

Consignes pratiques.

Les productions devront :

- illustrer le recto du marque-page
- respecter le gabarit : dessin aux dimensions de 5 sur 15 cm) et les contraintes techniques suivantes :
 - papier à dessin type CANSON.
 - techniques autorisées : crayon de couleur, peinture, encre, aquarelle, pastel...

Ne pas utiliser de matériaux en relief (fil, ficelle, perles, feutrines, paillettes...), le marque-page gagnant étant destiné à l'impression.

Le marque pages choisi par chaque classe participante devra être identifié clairement.

Au verso devront être portées les indications suivantes : Nom Prénom de l'élève – Classe/Niveau – École – Ville

Résultats.

Un jury composé de personnalités se réunira à l'issue du dépôt des productions. Pour désigner le dessin lauréat Il prendra en compte la qualité du dessin en lien avec la thématique de l'année.

Tous les participants recevront le marque page départemental choisi.

D'autres informations vous parviendront ultérieurement.